FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.

PIXXARO™ EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.04.2022
1.1	19.11.2024	800080005295	Date de la première version publiée: 08.04.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PIXXARO™ EC

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : V1T7-X093-V00X-JF3K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
Importateur/Distributeur
Corteva Agriscience Belgium B.V.
Rue Montoyer 25
1000 Brussel
BELGIUM

Information aux clients **:** +31 164 444 000
Adresse e-mail **:** SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS: +32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
	SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 4.
	SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)
	SPe3	Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer

obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes.
P304 + P312 EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fluroxypyr-meptyl	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	38,94
Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	1,21
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2 01-2119381871-32-0002, 01-2119381871-32-0003, 01-2119403579-35-0000	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	1,18
Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide	Non attribuée 909-125-3 01-2119974115-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 40 - < 50
Éthylhexanol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 3

	01-2119487289-20	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	
Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	90194-26-6 290-635-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7 01-2119472430-46	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) _____ Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 % STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 0,1 - < 0,3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
Une douche de sécurité d`urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la

zone de travail.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
Chlorure d'hydrogène gazeux
Fluorure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

particuliers des pompiers		autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations. Pour les déversements importants, construisez une digue, ou

un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale	:	Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Eviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthylhexanol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 8 hr	1 ppm 5,4 mg/m3	BE OEL
		TWA	2 ppm	Corteva OEL
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m3	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 15 min	20 ppm 80 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		TWA	10 ppm 40 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC

	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		VLE 8 hr	3,6 ppm	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	14,4 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	10 ppm	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	40 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Ne contient pas de substances posédant des limites d'exposition professionnelle au niveau regional Européen.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthylhexanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	53,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	53,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	106,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	26,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	26,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éthylhexanol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l

	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	55 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur infé-

rieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Jaune
Odeur	:	Légère
Seuil olfactif	:	Sans objet
Point/ intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation		Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible

Inflammabilité	:	Ininflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	:	350 °C
pH	:	5,16 (23 °C) Méthode: Electrode de pH Solution aqueuse à 1%
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	58,7 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,04 gcm3 (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
Taux d'évaporation	:	Substance de référence: dihydrogénophosphate d'ammonium Donnée non disponible
Tension superficielle	:	29,5 mN/m, 25 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Acides forts Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de soufre
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Fluorure d'hydrogène
Chlorure d'hydrogène gazeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423 Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,80 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,39 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,42 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 3,551 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Éthylhexanol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Organes cibles: Système nerveux central
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 2,17 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4.445 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.150 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Méthyle d'halauxifène:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Éthylhexanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultat : Irritation de la peau

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation légère des yeux
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthyle d'halauxifène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Éthylhexanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultat : Corrosif

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE Ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthyle d'halauxifène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Éthylhexanol:

Type de Test : HRIPT (human repeat insult patch test)
Espèce : humain
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Méthyle d'halauxifène:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Cloquintocet-mexyl:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Éthylhexanol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Éthylhexanol:

Cancérogénicité - Evaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérigène fut mise en évidence., Il n'y a aucune évidence que ces observations soient pertinentes pour l'homme.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Éthylhexanol:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.
Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les foetus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Méthyle d'halauxifène:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spéci-

fique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Cloquintocet-mexyl:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Éthylhexanol:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Foie.
Thyroïde.

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Thymus.
Thyroïde.
Vessie.
Moelle osseuse.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Éthylhexanol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Reins.
Foie.
Rate.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Méthyle d'halauxifène:
Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cloquintocet-mexyl:
Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:
Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Éthylhexanol:
Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:
Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

N-méthyl-2-pyrrolidone:
Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0235 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 14 jr Type de Test: Inhibition de la croissance CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,166 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) NOEC: 80 mg/kg Durée d'exposition: 56 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50 par contact: > 200,0 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par voie orale: > 191,0 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Test de renouvellement statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les	:	CE50r (Algues vertes): > 1,02 mg/l

algues/plantes aquatiques		Durée d'exposition: 72 h CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): > 1,410 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0113 mg/l Durée d'exposition: 14 jr NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,00079 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,32 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0605 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2,01 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,12 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 3,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,000056 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 jr Type de Test: Test de renouvellement statique CE50r (Algues bleu-vert): > 3,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 2,27 mg/l Durée d'exposition: 7 jr NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0000025 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 14 jr Type de Test: Test de renouvellement statique CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 1,50 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,121 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10.000
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 981 mg/l Durée d'exposition: 1 jr
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,536 mg/l Durée d'exposition: 35 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et	:	NOEC: 0,484 mg/l

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)		Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10.000
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: Autres lignes directrices CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm Durée d'exposition: 5 jr Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Méthode: Autres lignes directrices DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel. Point final: mortalité Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50 par contact: > 98,1 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par voie orale: > 108 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,97 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée. Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,82 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les	:	CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0,63 mg/l

algues/plantes aquatiques		Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode non spécifiée. CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): > 0,42 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 jr Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel. Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) CL50 par voie alimentaire: > 5200 mg/kg par voie alimentaire. Durée d'exposition: 8 jr Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 16,06 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Toxique pour les organismes aquatiques.

Éthylhexanol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 35,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11,5 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles. Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles). CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Les algues): 29 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Statique
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Bactérie): 550 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	0,23 mg/l Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Poisson
Type de Test: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : 1,18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.072 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 32 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie: 454 jr

Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Type de Test: 02 consommation
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 38,68 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 80 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,890 mg/g

Éthylhexanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 95 %
Durée d'exposition: 5 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 68 %
Durée d'exposition: 17 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 1,32E-11 cm3/s
Méthode: Estimation

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Concentration: 30 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 73 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 8 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur de bioconcentration (FBC): 26
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 5,04
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Méthyle d'halauxifène:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 42 jr
Température: 21,8 °C
Concentration: 0,00194 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 233

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,76
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,2 (25 °C)
pH: 7

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 3,44 (20 °C)
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Éthylhexanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,1
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2 - 1.000

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,89
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,38
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5684
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 38070
Méthode: Estimation
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 527,3
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Éthylhexanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 800
Méthode: Estimation
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 21
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Méthyle d'halauxifène:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Cloquintocet-mexyl:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Éthylhexanol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Fluroxypyr-meptyl:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Méthyle d'halauxifène:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Cloquintocet-mexyl:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Masse réactionelle de N,N-diméthyldécan-1-amide et N,N-diméthyloctanamide:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Éthylhexanol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.
Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Halauxifen-methyl, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Halauxifen-methyl, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADR	:	9	
RID	:	9	
IMDG	:	9	
IATA	:	9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Remarques	:	Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui

RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IMDG

Polluant marin	:	oui(Halauxifen-methyl, Fluroxypyr 1-methylheptyl ester)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à

la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	N-méthyl-2-pyrrolidone
Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 10575P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.
Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations
Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	:	Peut nuire au fœtus.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2009/161/EU	:	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
2017/164/EU	:	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
2004/37/EC / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures

BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée
Corteva OEL / TWA	:	8-hr TWA

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur leréseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H335	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Code du produit: GF-2819

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR